

Plan d'affectation cantonal n° 287 Installation de stockage des déchets stabilisés (ISDS)

Mesures de compensations
écologiques (mesures EIE)



de stefano s à r l
ingénieur forestier epfz

MANDANT :
ISDS Oulens SA

PERSONNE DE CONTACT :
M. Michel Chappuis

DURÉE DU MANDAT :
1997-2007

DESCRIPTION DU PROJET

Une autorisation de défrichement a été délivrée en 1996 par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (ci-après: OFEFP) pour la réalisation de l'installation de stockage de déchets stabilisés (ISDS) à Oulens-sous-Echallens.

Parmi les conditions fixées dans cette autorisation se trouve la mise en œuvre des mesures de compensation écologiques prévues dans le rapport d'impact (EIE) (étang, verger hautes-tiges, haies), ainsi que leur entretien pendant 5 ans.

TRAVAUX RÉALISÉS

Organisation, contrôle et suivi de la réalisation des mesures de compensation écologiques et des travaux d'entretien pendant 5 ans :

- Contacts et coordination avec les propriétaires fonciers, les entreprises et le service forestier
- Direction des travaux
- Contrôle des travaux réalisés et métrés
- Procès-verbaux/rapports intermédiaires d'exécution (annuels)
- Contrôle des factures
- Réception provisoire
- Secrétariat

Réception finale :

- Séance sur place avec les propriétaires fonciers, le mandant et le service forestier
- Rapport final